C/2025/2812

20.5.2025

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11879 — XEROX / LEXMARK)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2025/2812)

1. Le 7 mai 2025, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Xerox Holdings Corporation («Xerox», États-Unis),

— Lexmark International II, LLC («Lexmark», États-Unis), contrôlée par Ninestar Holdings Company Limited (États-Unis).

Xerox acquerra, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle de l'ensemble de Lexmark.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Xerox fournit à l'échelle mondiale (excepté en Asie et en Australie) des technologies d'impression numérique et des services, logiciels et solutions connexes; ces activités concernent notamment la fourniture (mais pas la fabrication) d'imprimantes de bureau, des solutions de production et des services d'impression gérés sur site et en nuage;

— Lexmark fabrique et vend à l'échelle mondiale des produits d'impression et d'imagerie et fournit des solutions logicielles et des services connexes, notamment des imprimantes et des services d'impression gérés en nuage.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11879 — XEROX / LEXMARK

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).